

LA DERNIERE HEURE LES SPORTS

VENDREDI 4 JUIN 2004



Le président de l'asbl a été inculpé, mais clame son innocence.
L'anonymat doit rester de rigueur afin de préserver les enfants. (AV-PRESS)

Inculpé pour pédophilie

■ **Le président
d'une asbl boraine
aurait commis des actes
répréhensibles sur son fils.
Il clame son innocence**

BORINAGE ▽ Avant-hier, le président de l'asbl boraine *La Cour des Miracles* – qui vient en aide aux personnes démunies – a été inculpé pour actes de pédophilie à l'encontre de son fils. Les faits se seraient produits entre 1994 et 1996 dans l'arrondissement de Tournai.

Au parquet de Tournai, le premier substitut du procureur du Roi, Jean-Bernard Cambier, a confirmé que la juge d'instruction Christine Dierick avait pris en charge le dossier, tout en précisant qu'il ne s'agissait que d'une inculpation et non d'une mise en accusation. Une enquête est donc ouverte, à charge et à décharge.

Le président de l'association, qui n'a pas été arrêté, clame son innocence. Dans un communiqué de presse, l'asbl annonce même la création d'un comité de soutien. Il a été mis sur pied par la nouvelle compa-

gne de l'homme mis en cause. "C'est mon ex-femme qui m'accuse à tort, explique-t-il. Ce n'est pas moi qui ai violé notre fils. Je suis prêt à passer au détecteur de mensonge! Je reconnais que j'ai eu en ces temps-là une vie sexuelle un peu dépravée, mais c'était uniquement entre adultes consentants. Aujourd'hui, je me suis éloigné de mon ex-femme. J'ai une nouvelle compagne et je vis heureux avec elle... Malgré tout, on cherche toujours à me nuire." Il y a encore quelques années, cet homme était un antiquaire-brocanteur. Il a fait faillite et se consacre aujourd'hui à son association qui vient en aide aux réfugiés, aux personnes en difficultés financières et sociales. Aujourd'hui, le président de l'asbl a pris un avocat et se dit prêt à affronter la justice.

De leur côté, son ex-femme et son nouveau compagnon ne démentent pas. "Tout ce que nous voulons, c'est protéger notre fils. Nous avons déposé plainte dès 1996. La justice suit tout simplement son cours", précisent-ils.

C'est en effet la justice qui doit aujourd'hui trouver le bon coupable. L'actuelle affaire d'Outreau en France a en tout cas montré qu'il n'était pas aisé de faire la part des choses.